

Réorganisations : le SNM/CGT exige les mêmes droits pour tous les agents

Monsieur le président-directeur-général,
Madame la directrice des ressources humaines,
Monsieur le directeur des services régionaux,

Avec le non-remplacement des départs dans les centres météorologiques, les réorganisations des services avancent à grande vitesse. Ainsi, en région, dans les services de prévision, les centres météorologiques et dans une moindre mesure dans d'autres divisions comme Etudes-climatologie ou Observation, les directions locales cherchent à mettre en place de nouvelles organisations de travail, conformément à vos directives.

Ces nouvelles organisations tiennent davantage du « bricolage » que de la mise en œuvre d'un véritable projet pour l'Etablissement. Elles visent essentiellement à gérer les effectifs encore disponibles à un moment donné. Tout peut être remis en cause à tout moment, les agents et leurs conditions de travail n'étant que des variables d'ajustements. La qualité du service rendu est oubliée. Au quotidien, on demande aux agents et à l'encadrement intermédiaire d'« arbitrer » entre qualité du service et conditions de travail... Dans ce contexte, de nombreux agents, à juste titre très inquiets pour leur avenir proche, sont contraints de négocier individuellement des solutions de secours les plus acceptables possibles. Cela va mener inévitablement à des situations très hétérogènes et inégalitaires.

Face aux baisses d'effectifs imposées par nos tutelles, le SNM/CGT demande à la direction de Météo-France :

- **que tous les agents de Météo-France soient traités avec les mêmes droits, et en toute transparence ;**
- **que l'égalité du service public météorologique soit garantie sur l'ensemble du territoire.**

Le SNM/CGT continue de revendiquer des recrutements pour rendre un service de qualité partout et pour tous et pour maintenir de bonnes conditions de travail. Nous refusons de surcroît l'application de méthodes qui s'inspirent du *lean management*, méthodes qui exposent les agents à un stress permanent, une démotivation profonde et à des risques psycho-sociaux.

En d'autres termes, le SNM/CGT demande donc :

- que jusqu'à une éventuelle modification de l'instruction ARTT, toute réorganisation respecte le cadre de l'instruction actuelle et n'anticipe pas une éventuelle évolution de l'instruction ;
- que les projets de réorganisations soient étudiés en comité technique et en comité hygiène, sécurité et conditions de travail et validés en comité technique avant toute mise en place. Les documents associés doivent être préparés suffisamment en amont des situations où les équipes ne peuvent plus fonctionner pour permettre des discussions et d'éventuelles négociations. Le principe de l'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction Publique, selon lequel « *toute réorganisation devra prendre en compte les conditions de travail et la prévention des risques* », doit être respecté ;
- à ce que des règles communes, respectant l'esprit du règlement de mutation actuel, soient clarifiées et suivies ;
- à la direction de Météo-France de jouer son rôle en spécifiant clairement les missions que doivent remplir les services et surtout en leur en donnant les moyens.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le SNM/CGT,
François Giroux

